



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de mai 2017
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

183



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : Tout sur le T.A. Hors Classe PLP 2017
- p.3 : Situation des contractuels ; De mauvaise humeur sur l'informatique !
- p.4 : Agenda syndical et correspondants SNETAA FO pour le mouvement Intra

Plus que jamais mobilisés !

Le verdict des urnes s'impose aujourd'hui à nous. Les projets politiques annoncés durant la campagne électorale vont maintenant devenir pour nous des sujets d'actualités brûlants. Développement de l'apprentissage, autonomie accrue des établissements, pouvoir régional accru en matière de formation professionnelle, voilà ce qui nous tombe aujourd'hui sur la tête.

Pour autant quel que soit la couleur politique de la future assemblée, le pire n'est jamais sûr. Tout dépendra aussi de notre capacité de mobilisation et de notre volonté de défendre la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire, à tous les niveaux : de l'établissement au Ministère. Chacun d'entre nous doit se sentir concerné pour éviter de subir. Avec le SNETAA FO nous devons démontrer que nous sommes un maillon essentiel pour l'avenir des jeunes, que l'apprentissage ne saurait résoudre tous les maux dont souffre la formation professionnelle. Nous devons sans doute être force de proposition tout en tenant bon sur nos mandats et nos valeurs. Nous ne serons respectés que si nous restons fidèles à un principe qu'au SNETAA nous avons toujours défendu le « ni syndicalisme de refus, ni syndicalisme d'accompagnement ». La responsabilité de notre organisation est grande, comme premier syndicat de l'enseignement professionnel au niveau national et comme acteur principal au niveau académique.

Notre présence dans chacune des instances où nous sommes représentés : CA, CAPA, CTA, CREFOP, CHSCT est essentielle et un point d'appui pour les discussions à venir. Nous devons nous montrer fermes sur la défense de nos conditions de travail sans pour autant tout rejeter en bloc au risque de nous voir définitivement marginalisés. Des adaptations de notre appareil de formation en LP sont sans doute nécessaires mais elles ne doivent pas se faire sans nous ni à notre détriment. Pour les jeunes de ce pays qui choisissent la voie professionnelle nous devons rester une référence et démontrer que la voie professionnelle sous statut scolaire a toujours un avenir et ne doit pas dépendre d'une logique centrée uniquement sur des besoins économiques territoriaux.

La mobilisation et la vigilance seront donc de mise même à l'approche de vacances. Si tel n'est pas le cas, le réveil risque d'être difficile en septembre. Soyons tous mobilisés et unis avec le SNETAA FO pour la défense de l'Enseignement Professionnel Public Initial Public et Laïque sous statut scolaire.

**Angoulême, le 21 mai 2017,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

Statistiques du tableau d'avancement au grade de Hors-Classe PLP

La CAPA consacrée à la promotion à la hors-classe s'est tenue le 10 mai 2017. **63 PLP sont promus en 2017.**

· Le premier au barème totalise 340,5 points. Le dernier de ces promus a un total de 222.50 points.

· On compte parmi les promus, 32 hommes (50,8%) et 31 femmes (49,2%).

· 41 PLP sont issus du 11ème échelon et 22 PLP du 10ème échelon soit 65% et 35%

Le mode d'accès au dernier échelon Classe normale sur 63 PLP indique :

30 PLP au grand choix soit 47,6% ; 28 PLP au choix soit 44,4% ; 5 PLP à l'ancienneté soit 8%

L'avancement d'échelon des professeurs de lycée professionnel de la hors-classe prend effet du jour où les intéressés remplissent les conditions fixées au tableau ci-dessous :

ÉCHELONS	Durée de L'ÉCHELON
Du 1er au 2e échelon	2 ans 6 mois
Du 2e au 3e échelon	2 ans 6 mois
Du 3e au 4e échelon	2 ans 6 mois
Du 4e au 5e échelon	2 ans 6 mois
Du 5e au 6e échelon	3 ans
Du 6e au 7e échelon	3 ans

Indice Nouveau Majoré	PLP Certifiés CPE	Hors Classe	Reclassement
495	7	1	1 avec ancienneté dans cet échelon
531	8	--	
560	--	2	2 avec ancienneté dans cet échelon
567	9	--	
601	--	3	3 avec ancienneté dans cet échelon
612	10	--	
642	--	4	4 avec ancienneté dans cet échelon
658	11	--	
695	--	5	5 avec ancienneté dans cet échelon
741	--	6	jusqu'à HC 6 sans ancienneté
783	--	7	

Rappelons que depuis des années, le SNETAA FO demande un parcours de carrière conduisant à un 11ème échelon avec indice terminal 821 pour tous.

Force est de constater qu'avec la mise en place du PPCR, et ce n'est pas le nouveau Président qui le remettra en cause, cet objectif s'annonce plus compliqué à atteindre car les contingents des deux grades pourraient être revus à la baisse. **Aujourd'hui sont promouvables tous les PLP entre le 7ème et le 11ème échelon, demain le calcul de l'accès à la hors classe s'appuierait sur les PLP entre le 9ème (+ 2 ans d'ancienneté) et le 11ème**, sans parler du retour des "condamnés" et de l'allongement de carrière ! Au coeur de ce nouveau système de promotion, la méritocratie ! Lors de cette CAPA, une fois encore le Snetaa Fo est intervenu pour défendre des collègues victimes de non reconnaissance de l'institution. Mais demain, quels critères tangibles, réalistes, mesurables avec la mise en place du PPCR?

Une chose est sûre c'est que le Snetaa Fo sera encore là pour te défendre et pour porter nos valeurs et nos mandats auxquels nous croyons !

Christelle Bruneau et Stéphane Texier commissaires paritaires académiques du SNETAA FO.

Déclaration à la CAPA des PLP de l'Académie de Poitiers du 10 mai 2017 (par Henri Lalouette Secrétaire Académique)

.../... Les citoyen(ne)s ont élu Emmanuel Macron président de la République, rejetant l'extrême droite. Le SNETAA FO en prend acte.

Pour autant, le nouveau président de la République va avoir une responsabilité immense, pour ne pas dire historique. Il s'agit pour lui, dans le respect des processus démocratiques, de ramener l'espoir dans la population et les travailleurs, d'apaiser les tensions en réglant les causes à l'origine de la double fracture, sociale et territoriale. La formation professionnelle, dans ce contexte va faire partie des priorités

affichées. Nos lycées professionnels seront certainement concernés très rapidement par de nouvelles réformes avec toutes les interrogations que cela suscite pour les personnels. Quelles conditions de travail nous attendent dans un contexte de régionalisation renforcé de la formation professionnelle ? Quel avenir pour la formation initiale professionnelle publique sous statut scolaire, avec la promotion à outrance de l'apprentissage ? Quel devenir pour les jeunes, quand ils ne souhaitent pas s'orienter vers l'apprentissage pour apprendre un métier ? Pour lire la suite : http://snetaa.poitiers.free.fr/actu12/doc2017/declaration_capa_hc_2017.pdf

Pour adhérer au SNETAA FO : par formulaire papier ; Par internet directement en ligne

Le point sur la situation des contractuels ...

A partir du 1er septembre 2016, s'appliquent de nouvelles grilles indiciaires pour les contractuels, *décret n° 2016-1171 du 29 août 2016* : « Suppression » de la catégorie 3 mais en réalité l'ancienne catégorie 3 passe dans la nouvelle catégorie 2 et l'ancienne catégorie 2 passe dans la nouvelle catégorie 1 :

CATEGORIE 1 : Pour toutes les personnes présentant les conditions statutaires pour se présenter aux concours internes ou externes (licence ou plus). Pour toutes les disciplines de l'enseignement professionnel et technologique, parmi les candidats justifiant d'une activité professionnelle pour pouvoir se présenter aux concours internes.

CATEGORIE 2 : Pour les personnes justifiant d'un BAC +2 dans les disciplines d'enseignement général et technologique.

Valeur du point d'indice : 56, 2323€ au 1er février 2017.

- La CCP (Commission Consultative Paritaire) pour les demandes de congés de formation, les avancements (passage en CDI) et les fins de fonction aura lieu le 2 juin 2017.

Les Groupes de Travail pour les affectations auront lieu les 12 et 17 juillet 2017 (CDI) et 28 et 29 août 2017 (CDD).

ECHELONS Cat 1	Indice Brut	Indice Net Majoré
18	1015	821
17	966	783
16	910	741
15	869	710
14	830	680
13	791	650
12	755	623
11	722	598
10	690	573
9	657	548
8	623	523
7	591	498
6	560	475
5	529	453
4	500	431
3	469	410
2	441	388
1	408	367

ECHELONS Cat 2	Indice Brut	Indice Net Majoré
13	751	620
12	705	585
11	662	553
10	621	521
9	579	489
8	536	457
7	493	425
6	465	407
5	442	389
4	419	372
3	386	354
2	363	337
1	340	321

Pensez à faire suivre vos dossiers syndicaux via g.vincente@hotmail.fr / 06 69 20 51 57
Vincente GONZALVEZ, votre représentante Enseignants Non Titulaires – SNETAA-FO.

De mauvaise humeur sur l'informatique !

Les ATPR (Assistant Technicien Pédagogique Régional) sont devenus des TPI (Technicien de Proximité en Informatique). Changement de nom : pourquoi pas ?

Au passage, discrètement, la dimension pédagogique de ces collègues a disparu. Elle était pourtant importante : ils pouvaient nous guider dans nos choix de logiciels, des solutions techniques adoptées, choisies, en fonction de nos besoins, nos envies, du matériel disponible.

Que se passe-t-il dans vos établissements ? Chez nous, le TPI est un fantôme attendu, pisté, recherché, avec impatience. Lorsqu'il est présent, il est débordé par la résolution de tous nos petits et gros problèmes. Quid du pédagogique ? Plus rien ! Dommage !

Nous avons besoin de TPI, disponibles, abordables, présents !

Préparation des opérations de mutation des « Titulaires » :

16 mars 14h au **30 mars** 17h : ouverture du serveur pour la saisie de vos vœux sur SIAM

31 mars : date limite de dépôt des dossiers médicaux ou sociaux

7 avril : date limite de retour des accusés de réception accompagnés des pièces à fournir et vœux préférence TZR

3 mai : date limite pour modifications des demandes, demandes tardives ou annulation de la participation au mouvement

11 au 18 mai : affichage des barèmes et périodes de corrections possibles si erreur

12 mai : GT cas médicaux

15 mai : Groupe de travail académique sur les postes offerts au mouvement

19 mai : GT vœux et barèmes PLP

Affectations des « Titulaires » :

7 juin : CAPA mouvement PLP titulaires

15 juin : date limite des demandes de révisions d'affectations

20 juin : Groupe de travail révisions d'affectations des PLP sur TPD

30 juin : date limite envoi des vœux TZR pour les nouveaux TZR

4 juillet : Groupe de travail affectation des TZR PLP

17 juillet : date limite des demandes de révisions d'affectations TZR

18 juillet : GT révision des TZR PLP

Affectation des stagiaires : 19 juillet

Calendrier des opérations d'affectations des « non Titulaires » :

12 juillet : affectation des contractuels en CDI et CDD de disciplines particulières

17 juillet : Révision des contractuels CDI et CDD disciplines particulières

Réunions de Rentrée 2017 :

18 août : date limite des nouvelles demandes de révision TZR (nouvelles situations survenues durant l'été)

22 août : Groupe de Travail révisions d'affectations des TZR (nouvelles situations survenues durant l'été)

28 et 29 août : Affectation des contractuels CDD et ajustement pour CDI

1 septembre : rentrée des enseignants

4 septembre : rentrée des élèves

Pour envoyer vos dossiers syndicaux ou contacter vos correspondants SNETAA FO

COMMISSAIRES PARITAIRES (Pour les PLP Titulaires et Stagiaires)

Henri LALOUETTE (16)	06 67 30 60 78	snetaa.poitiers@free.fr
Pierre Guillaume TEXIER (79)	06 73 68 33 82	pierre-guillaum.texier@ac-poitiers.fr
Bénédicte MOULIN (17)	06 10 64 54 69	snetaa17@gmail.com
Sophie SOUDANT (17)	06 09 07 50 65	sophie_s48@hotmail.com
Stéphane TEXIER (86)	06 13 78 69 55	stephane.texier10@orange.fr
Jean Paul GARRIBOTTO(86)	06 59 31 10 53	snetaa.fo.86@gmail.com
Christelle BRUNEAU (16)	07 78 69 37 77	bruneausnetaa@gmail.com
Florence SOMBRUN (17)	06 30 30 32 43	flosombrun@free.fr

Représentante des enseignants au GT des NON TITULAIRES

Vincente GONZALVEZ 06 69 20 51 57 vincente.gonzalvez@ac-poitiers.fr